



SERVICE
DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE
ET DE SECOURS

DÉLIBÉRATION N°4 CASDIS DU 1^{ER} MARS 2024

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20240301-4

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE LEURS CREDITS DE PAIEMENT

Sur convocation du 16 Février 2024, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni le Vendredi 1^{er} Mars 2024 à 14h30.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Dominique BIZAT, Madame Véronique CHASSAIN, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Claude VIGIE, Monsieur TERLIZZI Alfred, Madame Catherine MARLAS, Madame VACOSSIN Amélie, Madame LAPERGUE Françoise, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Jean Claude SAUVIER, Madame Anne LAPORTERIE

Avec voix consultative :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Commandant Clément RENAUD, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Colonel Patrick MAGRY, Capitaine Jean Marc MATHIEU, Monsieur Eric GUIAVARC'H, Monsieur Denis CHOPIN, Médecin Colonel hors classe Marie Pierre TAILLADE

Assistaient également :

Madame Laurence MAGINOT, Madame Marie-Ange MAGRE, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame Elodie JEURISSEN, Madame la Préfète du Lot Claire RAULIN, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Madame Marie José SOURSOU

Etaient absents / excusés :

Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant Christophe MORANDIN, Monsieur Marc CARPREAUX, Monsieur Jean Luc MARX, Madame Véronique ARNAUDET, Monsieur Frédéric ROURE, Monsieur Denis MARRE, Madame Mireille FIGEAC, Madame Marie France COLOMB, Monsieur Jean Marie COURTIN, Monsieur Daniel JARRY, Madame Edith LAGARDE, Monsieur Christian PONS, Madame Anais AHFIR

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° DC-20210713-4 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Lot

Considérant qu'après intégration des restes à réaliser 2023, la situation des autorisations de programme et la répartition de leurs crédits de paiement s'établit comme suit :

N° ou intitulé de l'AP	Total cumulé AP (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2024)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024 (BP)	Reports d'engagements de crédits 2023 sur l'exercice 2024	Total des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
DIVERS CIS <i>Réhabilitation et extension</i> APCP N° 2019-01	3 200 000	1 124 727, 00	415 000, 00	10 015, 70	425 015, 70	1 650 257, 30
DIRECTION /CODIS <i>Réhabilitation</i> APCP N° 2019-02	2 000 000	310 112, 89	1 000 000, 00	18 456, 85	1 018 456, 85	671 430, 26
PROJET REGOURD <i>Construction</i> APCP N° 2019-03	14 000 000	871 821, 20	4 900 000, 00	113 892, 51	5 013 892, 51	8 114 286, 29
LOGICIEL GESTION <i>Acquisition</i> APCP N° 2021-01	205 117, 82	111 217, 68	0	47 671, 30	47 671, 30	0
PLATEAU TECHNIQUE <i>Construction</i> APCP N° 2023-01	500 000	0	200 000, 00	0	200 000, 00	300 000, 00
VEHICULES INCENDIE ET SECOURS <i>Acquisition</i> APCP N° 2023-02	5 855 000	0	1 267 000, 00	1 294 767, 20	2 561 767, 20	3 293 232, 80
TOTAUX	25 760 117, 82	2 417 878, 77	7 782 000, 00	1 484 803, 56	9 166 803, 56	14 029 206, 65

Le CASDIS approuve les crédits de paiement proposés au budget primitif 2024 s'élèvent à 9 166 803, 56 €uros.

Détail du vote :

Présents : 11
 Votants : 11
 Pour : 11
 Contre : 00
 Abstention : 00

Le Président du Conseil d'Administration du Service
 Départemental d'Incendie et de Secours du Lot

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 Cahors, le 1^{er} Mars 2024



Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.